

JUDO CLUB FAIR PLAY AULNAY

CADRE RESERVE AU CLUB

Prix de la cotisation :

1 cours = 165 €

2 cours = 200 €

-10€ sur la 2^{ème} inscription / -20€ sur la 3^{ème} inscription / -30€ sur la 4^{ème} inscription / -40€ sur la 5^{ème} inscription

PAIEMENT DE LA COTISATION

1 ^{ère} inscription		€
3 ^{ème} inscription		€
5 ^{ème} inscription		€

2 ^{ème} inscription		€
4 ^{ème} inscription		€

CAF x 110 €

	€
----------------------	---

Passeport x 50€

	€
----------------------	---

CODE

PASS'SPORT 5 ^{ème} 100€

	€
----------------------	---

CODE

BONS ANCV

	€
----------------------	---

Montant total réductions

	€
----------------------	---

N° des chèques ou espèces		Date du dépôt	Montant
1			
2			
3			
4			
TOTAL			

RECAPITULATIF DE PAIEMENT

REDUCTIONS	CHEQUES/ESPECES	TOTAL	RESTE A PAYER
€	€	€	€

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU JCFP AULNAY

1. Acceptation du règlement

Tout adhérent, tout parent ou représentant légal inscrivant un ou plusieurs enfants mineurs, accepte et s'engage à respecter les dispositions du présent règlement intérieur du JCFP AULNAY.

Le présent règlement est consultable au secrétariat du club ainsi que par voie d'affichage dans les installations du club.

2. Accès aux cours

Afin de garantir le bon déroulement des séances et de favoriser la concentration des pratiquants, les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Toutefois, des journées portes ouvertes pourront être organisées au cours de la saison afin de permettre aux familles d'observer l'évolution des pratiquants.

3. Règles d'hygiène et de sécurité

Pour participer aux activités du club, chaque adhérent doit respecter les règles suivantes :

- Les cheveux longs doivent être attachés ;
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts ;
- Le port de bijoux est strictement interdit pendant la pratique ;
- La tenue sportive doit être propre et adaptée à l'activité pratiquée ;
- En dehors des tatamis, le judoka doit obligatoirement porter des zooris, claquettes, tongs ou chaussons ;
- Lors des stages, compétitions et déplacements sportifs, les mêmes règles d'hygiène et de sécurité s'appliquent.

L'adhérent (ou son représentant légal) s'engage à arriver au minimum 5 minutes avant le début du cours. Des retards répétés pourront entraîner le refus d'accès à la séance.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels laissés dans les vestiaires ou dans l'enceinte des installations sportives.

4. Stages et compétitions

Le JCFP AULNAY peut organiser des stages pendant les vacances scolaires. Ces stages sont facultatifs et font l'objet d'une participation financière distincte de la cotisation annuelle.

Les déplacements vers les stages, tournois et compétitions restent à la charge des adhérents et de leurs familles, sauf disposition particulière communiquée par le club.

5. Autorisation de transport

Le représentant légal d'un adhérent mineur autorise les enseignants, dirigeants ou accompagnateurs mandatés par le club à transporter son enfant dans le cadre des activités du JCFP AULNAY, sous réserve que le conducteur et le véhicule soient assurés conformément à la réglementation en vigueur.

6. Reçu de cotisation

L'adhérent ou son représentant légal peut demander un reçu pour tout règlement effectué auprès du club.

7. Paiement de la cotisation

L'adhésion au club implique l'engagement de régler l'intégralité de la cotisation indiquée sur le bulletin d'inscription.

En cas de paiement échelonné, tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner la suspension de la participation aux activités du club jusqu'à régularisation de la situation.

8. Remboursement des cotisations

Les cotisations versées ne sont pas remboursables en cas d'abandon, de déménagement ou de non-assiduité. Seules des raisons médicales dûment justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à l'examen d'une demande exceptionnelle par le bureau du club.

9. Calendrier des cours

Les cours sont dispensés dans les installations mises à disposition par la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

Aucun cours n'est assuré pendant :

- les vacances scolaires de l'Académie de Créteil ;
- les jours fériés ;
- le week-end prolongé du mois de mai ;
- toute période de fermeture administrative des installations sportives.
- Le JCFP AULNAY ne pourra être tenu responsable des fermetures imposées par la municipalité ou toute autorité compétente et ne sera pas tenu de rembourser ou remplacer les séances annulées.

10. Prise en charge des mineurs

Les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leur enfant dans l'enceinte du dojo.

L'enfant demeure sous la responsabilité de ses parents ou accompagnateurs jusqu'à sa prise en charge effective par l'enseignant.

À la fin du cours, les parents ou accompagnateurs doivent récupérer l'enfant auprès de l'enseignant dans l'enceinte du dojo.

La responsabilité du club cesse dès la fin du cours.

Les parents restent responsables de leurs enfants dans les couloirs, tribunes, vestiaires et autres espaces des installations sportives.

11. Certificat médical et aptitude sportive

L'adhérent doit fournir les documents exigés par la réglementation en vigueur pour la pratique de l'activité sportive.

Pour toute participation à une compétition officielle, les formalités médicales exigées par la Fédération concernée devront être respectées.

12. Respect et comportement

Tout adhérent s'engage à respecter les enseignants, dirigeants, bénévoles, arbitres, partenaires, installations sportives et autres pratiquants.

Tout comportement violent, irrespectueux, discriminatoire ou contraire aux valeurs du club pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement de la cotisation.